



15 mars 2020

MOT DU PDG

Respectons les mesures émises pour éviter la propagation

De nouvelles mesures et recommandations gouvernementales ont aujourd'hui été émises dans le but de limiter les activités publiques non essentielles et, par le fait même, les occasions de propagation de la COVID-19. Dès maintenant, plusieurs lieux de rassemblement de loisirs et d'amusements seront fermés tels que les centres de ski et d'entraînement, les bars, les cabanes à sucres et les bibliothèques. Les autorités demandent aussi à ce que les personnes gardent une distance d'un mètre entre elles dans les lieux publics.

Ces nouvelles mesures ne sont pas à prendre à la légère. Les actions et les comportements de tous auront un impact sur notre capacité à limiter la pandémie. Et même si certains ne craignent pas le virus en soi, ce qu'il faut à tout prix éviter est une surchauffe de notre réseau de la santé.

Aussi, afin de nous soutenir, des services de garde pour nos enfants de 0 à 13 ans seront mis à notre disposition dès demain matin. Vous trouverez dans le présent numéro toutes les informations pour vous en prévaloir. De plus, une adresse courriel a été créée pour que toute personne souhaitant venir prêter main-forte aux équipes du réseau de la santé puisse le faire. N'hésitez pas à la partager dans vos réseaux!

Merci!

Sylvain Lemieux

Président-directeur général

NOMBRE DE CAS

Aujourd'hui, le Québec compte 15 nouveaux cas confirmés d'infection au coronavirus, ce qui porte le nombre total à 39 cas confirmés dans la province.

INFORMATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Ouverture et inscription aux services de garde d'urgence

Du 16 au 27 mars 2020, des services de garde réservés exclusivement aux enfants du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et des services essentiels seront ouverts. Ils pourront accueillir les enfants de 0 à 13 ans, et ce,



du lundi au vendredi. Des plages horaires seront ajoutées progressivement pour les samedis et dimanches.

Pour savoir où ces services seront offerts dans votre localité, consultez le localisateur de services de garde du ministère de la Famille : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>.

Soulignons que les coûts liés à ces services seront gratuits pour les utilisateurs puisqu'ils seront assumés par le Gouvernement du Québec.

Quelques précisions supplémentaires :

- les employés dont les enfants fréquentent déjà un service de garde pourront continuer à l'utiliser selon l'horaire et les conditions habituels;
- pour les enfants de 0 à 5 ans qui n'occupent pas une place dans un service de garde reconnu, il sera possible pour le personnel du CIUSSS d'obtenir une place dans un service de garde pour la période visée par l'état d'urgence sanitaire;
- une preuve attestant que vous faites partie du personnel ayant droit au service vous sera demandée (ex. : bulletin de paie).

Par ailleurs, les enfants de 4 à 13 ans pourront être accueillis dans les services de garde d'urgence ouverts dans les écoles situées près des établissements de soins de santé. Si vous avez besoin de ces services, vous trouverez toute l'information sur Quebec.ca/coronavirus.

Rappel quant au port de la carte d'identité

La carte d'identité sera nécessaire pour l'accès à certaines installations de notre CIUSSS qui sera limité et contrôlé. Si vous devez faire reproduire votre carte, remplissez le formulaire accessible sur l'[intranet](#).

Livraison de nourriture

Nous souhaitons souligner que des directives particulières sont en vigueur au sujet de la livraison de nourriture. Les employés doivent récupérer leurs paquets à la porte d'entrée de leur installation et non les faire livrer sur les unités de soins.

Cliniques de dépistage COVID-19

Le CIUSSS travaille à l'ouverture de deux cliniques de dépistage du COVID-19 : une pour les employés et une pour la population. Toute l'information relative aux



dates d'ouverture, aux modalités d'accès et aux critères d'admissibilité sera communiquée sous peu.

Personnel âgé de 70 ans et plus

Suite à l'annonce du gouvernement relative aux restrictions applicables à la population de 70 ans et plus, nous avons entrepris de confier aux gestionnaires l'évaluation au cas par cas de chaque situation particulière.

Des questions?

Pour toute question, consultez la Foire aux questions COVID-19 dans l'intranet : <http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=3211>. Pour toute préoccupation ou interrogation concernant la COVID-19 et son dépistage, une ligne téléphonique dédiée au personnel est accessible de 7 h à 20 h, 7 jours sur 7 : 514 251-4072.

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite contribuer?

Face à ce qu'elle qualifie d'élan notoire de solidarité, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a lancé l'invitation à toute personne ayant de l'expérience ou une formation en santé ou en services sociaux souhaitant offrir ses services pour appuyer le réseau de la santé à envoyer son *curriculum vitae* à l'adresse courriel suivante : jecontribuecovid19@msss.gouv.qc.ca.

Et n'hésitez pas à faire circuler!

Le gouvernement assure qu'il prendra en charge les contributions aux ordres professionnels ainsi que les cotisations d'assurance généralement requises pour exercer au niveau clinique afin d'encourager ceux qui le peuvent à soutenir le réseau. Il est également à noter qu'aucune pénalité en lien avec les régimes des rentes des personnes retraitées revenant au travail ne sera appliquée.

Pour vous informer :

- Intranet : CIUSSS > COVID-19
- Site du MSSH : <http://quebec.ca/coronavirus>